

Commission des finances et des affaires générales

60520 - Subventions diverses

Proposition de répartition du Fonds de soutien à la vie associative

Rapport n° CP/2018/356

Service gestionnaire:

A620 - Direction des services de l'Assemblée

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de la répartition des dotations cantonales et de l'enveloppe départementale du Fonds de soutien à la vie associative (FSVA).

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des aides financières dans le cadre de la répartition du Fonds de soutien à la vie associative (FSVA) créé par le Département en 2000, afin de soutenir l'organisation de manifestations à caractère local ou encore des projets.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre de la répartition du fonds de soutien à la vie associative, d'attribuer des subventions d'un montant total de 66 332 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dont :

- Dotations cantonales : 36 632 €

- Enveloppe départementale : 29 700 €

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,

Frédéric BIERRY